



## Cahier des charges organisateur Circuit régional Amateur ENDURANCE

### **1. Candidatures**

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire par email – [centre-val-de-loire@ffe.com](mailto:centre-val-de-loire@ffe.com)

### **2. Qualité et infrastructures des sols :**

#### **Enceinte générale :**

- Une sonorisation de bonne qualité, diffusant au maximum sur le site.
- Toilettes obligatoires sur le site.
- Des points d'eau et douches suffisants en fonctions du nombre d'engagés.
- Restauration avec repas chaud.
- Un parking pour véhicules suffisant pour le stationnement, ne gênant pas la circulation des chevaux en compétition.
- Un espace sécurisé pour la remise des prix.
- Le terrain doit comporter des lignes de départ et d'arrivée matérialisées dans un espace dégagé et sécurisé.
- Une aire sécurisée pour les chevaux en attente de départ.
- Une aire sécurisée de type 40m x 25m pour les contrôles vétérinaires sur un sol plat et stabilisé permettant des trottings de 30 mètres avec un couloir par vétérinaire,
- Une aire sécurisée pour le maréchal-ferrant.
- Un tableau d'affichage à chaque terrain de contrôle et près des boxes comprenant :
  - a. Cartes détaillées des circuits,
  - b. Voies d'accès,
  - c. Horaires,
  - d. Numéros de téléphone des services de secours et de l'organisation,
- Des moyens de transmissions adéquats.
- Un emplacement réservé pour les secours.
- Un nombre de vétérinaires selon le règlement fédéral.
- Un président de jury de niveau national minimum.
- Un site offrant des conditions de sécurité et de confort : alimentation en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux.

#### **Circuit et Balisage :**

- Les parcours de chaque épreuve doivent être balisés. Le mode de balisage est libre sauf directives préfectorales particulières.
- Le circuit ne doit pas se superposer entre différentes boucles. En cas d'impossibilité, le balisage doit être de couleurs différentes et figurer sur la carte des circuits. Le jury devra en être prévenu avant l'épreuve.
- Les changements de direction ou intersections doivent être clairement signalés. Les distances kilométriques sont indiquées tous les 5 Kms. Un panneau indiquant « arrivée à 1 Km » précède chaque poste fixe de contrôle.
- En cas de litige, le plan affiché du parcours fera foi.

- Le mode d'assistance est défini par l'organisateur. Les points autorisés sont précisés sur la carte officielle du parcours et dans le carnet de route.
- La distance entre deux points d'assistance ou points d'eau, doit être inférieure à 15 Kms.

### **3. Programme du concours :**

À concevoir par l'organisateur du concours et à valider par le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire.

### **4. Épreuves pouvant être labellisées :**

- Amateur 1
- Amateur 2
- Amateur 3

### **5. Partenaires du circuit régional :**

Les partenaires du Grand Régional Centre devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes du circuit régional, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.



## Règlement participants Circuit Régional Amateur ENDURANCE

Le circuit régional Centre-Val de Loire est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en Région Centre. Il se dispute sur des concours amateurs en individuel. Simple, facile à médiatiser, il permet au Comité régional d'Équitation Centre Val de Loire (CRECVL) de mettre en avant et de dynamiser les meilleurs concours régionaux.

1. Le circuit régional se court sur des concours régionaux. Une étape finale se déroulera en fin de saison.
2. Les épreuves du circuit régional se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges technique défini par le CRECVL. Le présent règlement ne se substitue pas au règlement général FFE.
3. Les épreuves du circuit régional se déroulent sur les épreuves : Amateur 1 (90 Km), Amateur 2(60Km) et Amateur 3 (40km).
4. A chaque étape, des points sont attribués à tous les cavaliers qui terminent une épreuve support du circuit régional, sans élimination ni abandon ni disqualification, suivant le tableau de répartition des points.
5. Suivant l'article 4.1 du règlement des compétitions FFE, dispositions générales, conditions de participation : la domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent au jour de la clôture des engagements, ou par adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence, ainsi un cavalier licencié hors région mais ayant sa domiciliation en Région Centre et voulant participer au circuit régional peut concourir sur ce circuit en s'inscrivant par courrier auprès du Comité Régional d'Équitation Centre Val de Loire.

### **Classements du circuit régional**

#### **Les classements « individuels » Amateur 1 (90 Km), Amateur 2 (60 Km) et Amateur 3 (40km).**

- a. Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour les classements du circuit régional et répondant aux conditions de participation à la clôture des engagements seront inscrits automatiquement aux classements individuels du circuit régional.
- b. Les engagements des cavaliers dans les concours étapes du circuit régional se font par le système fédéral FFE COMPET.
- c. A chaque étape du circuit régional, des points seront attribués selon le tableau de répartition des points.
- d. Pour prétendre figurer au classement final, le cavalier devra avoir participé à au moins la moitié des étapes du circuit régional.
- e. Un classement est calculé à partir de chaque niveau d'épreuve.

- f. Le classement de l'épreuve sera le classement qui fera foi pour les points au classement individuel et par équipe.
6. Des récompenses seront attribuées à l'issue de l'étape finale.
7. L'engagement d'un cavalier individuel implique l'acceptation du présent règlement.
8. Le Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet [www.chevalocentre.fr](http://www.chevalocentre.fr)

#### ATTRIBUTION DES POINTS :

De la 1 <sup>ère</sup> à la 8 <sup>ème</sup> place	
<b>1<sup>er</sup></b>	20
<b>2<sup>ème</sup></b>	18
<b>3<sup>ème</sup></b>	16
<b>4<sup>ème</sup></b>	14
<b>5<sup>ème</sup></b>	12
<b>6<sup>ème</sup></b>	10
<b>7<sup>ème</sup></b>	8
<b>8<sup>ème</sup></b>	6

#### ATTRIBUTION DES POINTS AU-DELA DE LA 8<sup>ème</sup> PLACE :

	1 <sup>er</sup> Quart	2 <sup>ème</sup> Quart	3 <sup>ème</sup> Quart	4 <sup>ème</sup> Quart
	2	1	1	1